



L'ACTUALITÉ

LANCEMENT MA PRIME ADAPT' : LES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT SONT PRÊTES !

Ma Prime Adapt' sera lancée dans moins de deux mois maintenant. Dans la perspective de cette échéance, le Président de la Silver Économie, Luc Broussy, a organisé la semaine dernière un colloque destiné à faire le point sur la préparation des différents acteurs.

Le Président de la CAPEB était évidemment présent à ce colloque pour réaffirmer que les entreprises artisanales du bâtiment sont à l'œuvre depuis toujours sur ces marchés de l'accessibilité qui demandent écoute, humanisme, savoir-faire et sur mesure.

Plus de 621 000 entreprises employant jusqu'à 10 salariés, soit 97 % des entreprises du Bâtiment, sont ainsi réparties partout en France, en ville comme dans les villages, à la campagne comme dans les montagnes. Toutes apportent aux Français leur savoir-faire et leur expertise pour améliorer, aménager, équiper, transformer le logement des personnes vieillissantes ou à mobilité réduite.

Par leur expertise, leur proximité, leur souci de chercher les meilleures solutions pour contribuer au maintien des personnes dans un domicile approprié, confortable et agréable, les artisans du bâtiment sont les mieux à même pour analyser les besoins des ménages et pour y répondre concrètement. Nos entreprises sont prêtes ! n'en déplaise au Ministre du Logement qui a l'air d'en douter. Le Président Jean-Christophe Repon a rappelé qu'il y a plus de 8 000 entreprises artisanales du bâtiment formées aux marchés très particuliers de

85%
des Français veulent
vieillir chez eux

l'accessibilité et que près de 2 000 d'entre elles sont labellisés Handibat. Il a plaidé pour que le déploiement de Ma Prime Adapt' ne se heurte pas aux mêmes difficultés que celles qui plombent le développement de MaPrimeRénov aujourd'hui. La CAPEB s'oppose à une demande de qualification des entreprises car peu adaptée au TPE et qui s'avère inefficace vis-à-vis des fraudes massives.

Nous pensons qu'il faut, au contraire, valoriser le recours à une marque nécessitant une formation très complète, alliant techniques et mises en situation, et consolider les liens entre les différents acteurs locaux. Cette démarche doit permettre une meilleure identification des besoins de la personne âgée afin d'y apporter une solution concrète et personnalisée et non une solution « toute faite ».

En outre, la présence obligatoire d'une assistance à maîtrise d'ouvrage doit permettre de certifier la conformité des travaux une fois terminés, certificat qui doit être la condition pour obtenir les aides de l'État. Ce serait une manière efficace de lutter contre la fraude, et surtout, d'accélérer le traitement des dossiers, sans de multiples intermédiaires, et donc de débloquer rapidement les aides. Les entreprises n'ont pas à assurer le rôle des banques, lesquelles devraient par ailleurs accorder, simplement et facilement, des prêts à taux zéro pour permettre de financer le reste à charge. Nous considérons en effet, que les difficultés susceptibles de ralentir le développement de ce marché ne sont pas à rechercher dans les compétences ni dans le nombre de professionnels aptes à faire ces travaux mais plutôt dans le manque de financement. C'est d'ailleurs aussi la crainte de la Cour des Comptes.

Dans une récente communication au Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC) de l'Assemblée nationale, la Cour souligne qu'en 2050, la France comptera 7,2 millions d'habitants âgés de 75 à 84 ans, soit 75 % de plus qu'aujourd'hui.

(Suite p. 4)

..... GOUVERNEMENT

ASSISES DE LA SIMPLIFICATION POUR LES TPE ET PME

Comme il l'avait annoncé lors des Rencontres de l'U2P en septembre dernier, le Ministre de l'Économie et des Finances a lancé ce jeudi 16 novembre les « Rencontres de la Simplifications ».

Bruno Le Maire s'est déplacé pour cela en Indre et Loire avec la Ministre en charge des MPE Olivia Grégoire dans le but d'échanger avec des chefs d'entreprise, invités à s'exprimer sur les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien et sur les simplifications qui pourraient être apportées pour les soulager. Le Président de la CAPEB Indre et Loire, accompagné de plusieurs élus de la CAPEB et de l'U2P, ont participé à cet échange avec les

Ministres qui était une première étape dans une démarche plus large de consultations ([en savoir plus ici](#)).

Celles-ci devraient se dérouler sur tout le territoire jusqu'au début de l'année 2024 et qui aboutiront à une série de mesures pour simplifier la vie de nos entreprises. Dans cette perspective, la CAPEB nationale va lancer une consultation au travers de CAPEB COLLECTIF en vue d'amender/modifier des premières

propositions de simplifications que nous avons établies mais aussi de hiérarchiser ces différentes propositions et enfin évidemment de les compléter par vos propres propositions. L'objectif de la CAPEB est de pouvoir transmettre des propositions validées par le Réseau à l'ensemble de nos adhérents afin qu'ils puissent, à leur tour, en faire part d'ici la fin 2023 sur la plateforme de consultation que le Gouvernement met en place à cet effet.



..... ÉCONOMIE

→ SE GROUPEUR FACILEMENT SANS SOLIDARITÉ AVEC LE GME 3 CLICS

La CAPEB a lancé une toute nouvelle application « GME 3 Clics » destinée à faciliter la prise de travaux en groupement momentané pour les entreprises artisanales du bâtiment.

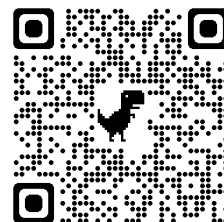
Chacun sait parfaitement que les petites entreprises rechignent à former des GME formalisés parce que la loi, telle qu'elle est écrite aujourd'hui, les oblige quasi systématiquement à être solidaires. Or, les entreprises artisanales n'ont pas du tout envie de prendre une autre responsabilité que la leur.

Faire sauter cette obligation de solidarité entre les entreprises est donc un objectif que la CAPEB poursuit depuis des mois. Elle a d'ailleurs rédigé une proposition de loi en ce sens, proposition de loi qui a obtenu le soutien de plusieurs députés et du Ministre de l'Écologie. Nous continuons à la pousser pour qu'elle finisse par être soutenue par un nombre suffisant de parlementaires, ce qui permettrait son adoption. En attendant, la CAPEB vient de lancer une application, gratuite et

prochainement accessible à tous via les stores habituels (Apple Store et Play Store) en vue de faciliter la constitution de groupements sans solidarité. L'appli permet aux entreprises qui souhaitent partager des marchés de le faire savoir en s'inscrivant sur un annuaire et en déposant ces marchés dans une bourse de marchés.

Elle comporte des contrats juridiques sécurisés et personnalisables de façon robotisée afin de simplifier ce volet juridique des groupements (convention de cotraitance et contrat de marché privés de travaux avec le client).

Nous vous encourageons à découvrir ce nouvel outil pratique conçu pour et par des artisans ! [Tout savoir ici](#).



..... LOBBYING

→ LA RÉGULARISATION DES PERSONNES EN SITUATION IRRÉGULIÈRE POUR LES MÉTIERS EN TENSION

Au moment où le projet de loi "immigration" est examiné par les Parlementaires et où la question de la régularisation des personnes dans les métiers en tension est au cœur des débats, la CAPEB rappelle sa position.

La CAPEB, en tant qu'organisation patronale représentant principalement les entreprises artisanales du bâtiment, rappelle qu'elle n'a pas sollicité des pouvoirs publics les mesures qui figurent dans le projet de loi Immigration du Gouvernement.

Elle souligne également que les travailleurs étrangers peuvent naturellement répondre à des besoins ponctuels de main d'œuvre de la part des entreprises artisanales du bâtiment. Si le secteur fait toujours face à des difficultés de recrutement pour répondre aux besoins en compétences des TPE, la CAPEB est tout particulièrement impliquée dans les actions visant à améliorer l'attractivité des métiers. Pour autant, les entreprises artisanales du

bâtiment ont, de tout temps, été des acteurs importants d'insertion professionnelle et sociale de travailleurs étrangers et en sont fières. La CAPEB a particulièrement œuvré pour un parcours d'intégration par le travail, respectueux des personnes et de leurs droits fondamentaux.



Aussi, dans le cadre des débats sur le projet de loi Immigration, la CAPEB rappelle la nécessité de simplicité et de clarté pour les chefs d'entreprise des mesures envisagées, ainsi que leur cohérence, à la fois pour l'entreprise et le travailleur dans son parcours d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, l'employeur doit être protégé face à la production de faux documents ou d'une substitution d'identité de la part du travailleur. En tout état de cause, la responsabilité de la régularisation ou non des travailleurs ne doit pas peser sur le chef d'entreprise. La première vice-présidente de la CAPEB, Corine Postel, s'est exprimée à ce sujet dans le BA digital ([à lire ici](#)).



SOCIAL

→ UNE NOUVELLE ÉTUDE POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CARRELEURS

Les Métiers de la Maçonnerie et du Carrelage de la CAPEB, l'Union Nationale des Entrepreneurs des Sols Industriels (UNESI-FFB) et l'Union des Métiers du Gros Œuvre (UMGO-FFB) ont confié à l'OPPBT le soin de mener une étude sur les conditions de travail d'une activité usuelle et représentative du métier de dallagiste : la réalisation de dallages, dalles, planchers en bétons armés sur des chantiers de construction neuve.

Des observations seront organisées sur le terrain ainsi que des entretiens afin de dessiner des pistes d'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des professionnels concernés.

Les entreprises spécialisées en sols industriels sont particulièrement concernées puisqu'elles coulent environ 12 millions de m² par an de dalles béton, avec des chantiers de surface moyenne de 600 m² coulés par jour. Pour autant, les artisans coulent aussi des planchers et des dallages et sont donc également concernés par ces conditions de travail.



En première approche, il apparaît que ces professionnels sont soumis à des risques répétés de contraintes physiques ou de cadences imposées, à l'origine d'un risque accru de troubles musculo-squelettiques. Ils utilisent également de nombreux produits chimiques et peuvent être exposés à des risques d'inhalation de poussières dangereuses (silice, etc.).

La première phase permettra d'observer au plus près les conditions de travail d'une équipe de 2 à 3 opérateurs sur une ou deux journées consécutives, selon 21 facteurs répartis en quatre

thèmes : l'organisation, l'environnement et les risques, l'activité physique ainsi que l'activité mentale. Seront ainsi mesurées les poussières inhalables, l'ambiance sonore, la cardiofréquence, les vibrations mains-bras et la température ainsi que l'hygrométrie.

Une instance d'amélioration des conditions de travail sera constituée à la suite de cette étude afin de proposer des solutions pratiques et facilement applicables, quelle que soit la taille de l'entreprise concernée. Les observations et analyses sur chaque chantier débuteront au mois de mars 2024.

La restitution des résultats de l'étude est prévue pour le deuxième trimestre 2025.

RÉSEAU

→ LA CNAE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

C'est avec la volonté de nourrir régulièrement les réflexions et l'information des délégués départementaux aux affaires économiques qu'a été organisée ce mercredi une journée dédiée au sujet « les artisans et leurs clients : regards croisés sur le marché de la rénovation ».

David Morales qui présidait cette journée a mis en perspective les caractéristiques d'une entreprise artisanale du bâtiment, qui ont été définies lors de la dernière CNAE, avec l'activité et le contexte fortement concurrentiel devant lequel les TPE doivent s'organiser.

Depuis 2019, des études ont été réalisées par le CREDOC et permettent de mieux comprendre les comportements des consommateurs vis-à-vis de la réalisation de travaux, et l'impact de la conjoncture sur ces comportements. Le Directeur d'études et recherche du CREDOC, Franck Lehuédé, est venu en présenter la synthèse.

Il a en particulier été mis en évidence que la concurrence entre les entreprises pour l'accès à la demande ne dépend pas uniquement des prix mais également de la différenciation des offres.

Dès lors, comment une entreprise artisanale peut-elle valoriser son comportement commercial ? comment peut-elle s'appuyer sur la RSE ?

Les échanges entre les participants ont permis d'apporter des éléments de réponse à ces questions qui, par ailleurs, donnent lieu à de nouveaux outils.

En l'occurrence, une checklist des « bonnes pratiques » commerciales a été imprimée sous la forme d'un dépliant destiné aux artisans, ainsi que sous la forme d'un motion design pouvant servir de support aux réunions d'information et de sensibilisation des entreprises que les CAPEB



départementales pourront organiser sur le sujet. S'ajoutera à cela une série d'audio clips mettant en évidence les aspects clés d'une bonne relation commerciale sur la base de témoignages.

Un focus a été proposé sur les démarches RSE qui font partie intégrante d'une offre commerciale, les clients étant de plus en plus sensibles aux questions environnementales et sociétales. Des questions que les entreprises artisanales

du bâtiment intègrent ou peuvent intégrer parfaitement, elles qui passent leur temps à concilier efficacité économique et respect de l'environnement et des enjeux sociétaux !

→ LES RÉFÉRENTS AIDE À LA RÉNOVATION (RAR) DU RÉSEAU CAPEB ÉCHANGENT ET S'INFORMENT

Présidée par Jean-Claude Rancurel, administrateur en charge du suivi du dossier CEE à la CAPEB Nationale, une visioconférence a été organisée le 3 novembre 2023 après-midi et a réuni une soixantaine de Référents Aide à la Rénovation (RAR) du Réseau CAPEB.

Placée sous le signe des échanges, cette réunion a permis d'effectuer un tour d'horizon des actualités des dispositifs CEE et MaPrimeRénov' (réglementation, partenariats, outils mis à disposition...) grâce à l'intervention de la Direction Technique et Professionnelle, de la Direction Economique

ainsi que de Béranger Développement. Les responsables du Programme OSCAR à l'ATEE ont décrit les outils de simplification déjà mis en œuvre (simulateur des aides à la rénovation, ChatBot) et ceux en cours de conception (base de données des matériaux et matériels éligibles, dématérialisation des

dossiers...) tout en précisant les derniers préparatifs du lancement de l'expérimentation « Accompagnateurs Pro ». Le déroulé de la présentation du 3 novembre et la vidéo de l'enregistrement de cette visioconférence sont à disposition [sur ARTUR](#).





CESE

Au CESE, Laure Vial participait lundi au Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales puis à la plénière qui examinait mardi un projet de résolution sur les politiques publiques de jeunesse et un second projet sur les enjeux d'adaptation au changement climatique. Le Groupe de l'Artisanat a voté favorablement le 1er texte tout en émettant des réserves quant à la vision principalement négative portée par cette Résolution et a souligné au contraire l'approche positive portée par tous les secteurs de l'économie de proximité face au recrutement et à l'intégration des jeunes.

CONGRÈS "ASSURER POUR LE CLIMAT"

Le vice-président David Morales représentait la CAPEB ce jeudi au nouveau congrès Assurer pour le climat, qui accueillait des personnalités

de tous horizons (scientifiques, pouvoir publics, ONG, industriels, assureurs...). Il a participé à une conférence intitulée « Construisez le bâtiment durable de demain » aux côtés du fondateur de Bati Sens, une entreprise qui produit de manière industrielle des murs à ossature bois en utilisant la paille comme isolant.

Il a rappelé à cette occasion que la construction est une source importante de consommation énergétique en France, et qu'elle a donc une énorme responsabilité sur le dérèglement climatique. De ce fait, il y a lieu de bâtir éco-responsable tout en respectant les réglementations en vigueur.

David Morales a rappelé l'univers des DTU, Avis techniques et Règles professionnelles qui fait le quotidien des entreprises artisanales du bâtiment afin que leurs clients puissent bénéficier d'une garantie décennale.

À cet égard, il a fait observer que les circuits courts comme les solutions innovantes proposées avec

l'usage de matériaux biosourcés, ceux issus du réemploi ou bien les composants des panneaux photovoltaïques nécessitent d'être accompagnés pour garantir l'assurabilité des éléments de construction. Il a interpellé à cette occasion les assureurs sur leur rôle dans la généralisation de ces innovations et le développement de la construction éco-responsable, les invitant à une plus grande collaboration avec les acteurs de la construction pour imaginer des produits d'assurance innovants en vue d'encourager les pratiques durables.

RENCONTRES DE LA SIMPLIFICATION

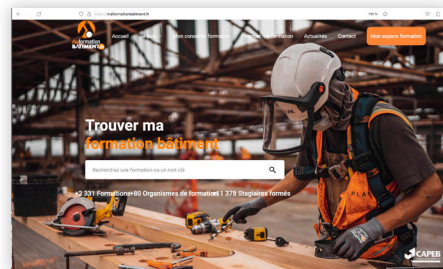
Le vice-président de la CAPEB en charge des affaires économiques représentait la CAPEB mercredi soir à Bercy à l'invitation du Ministre de l'Économie Bruno Le Maire, qui avait décidé d'annoncer le lancement de consultations en vue de "Rencontres de la simplification".

RÉSEAU

→ MAFORMATIONBÂTIMENT COUVRE DÉSORMAIS 6 RÉGIONS !

À l'occasion du Conseil interrégional qui s'est tenu la semaine dernière à la CAPEB Nationale, le consortium constitué des CAPEB des régions Normandie, Pays de la Loire, PACA Corse, AURA et de la CAPEB Nationale a signé une convention avec les régions Occitanie et Hauts-de-France qui ont souhaité rejoindre ce portail collectif.

Selon les derniers indicateurs clés établis en juin 2023, Maformationbâtiment enregistre 3 000 connexions par mois, intègre 13 000 entreprises qui y ont créé un compte et a permis à 1600 stagiaires de suivre une formation dont plus de 30 % ne sont pas adhérents à la CAPEB. Le portail est la source de 6300 recherches et a généré sur les 6 premiers mois de l'année un chiffre d'affaires de 225 000 €.



L'ensemble de ces indicateurs est en forte progression par rapport à 2022 : + 15 % de stagiaires, + 80 % de comptes entreprises créés, + 76 % de stagiaires, + 25 % de recherches et, en 6 mois, 53 % du chiffre d'affaires de l'an dernier. Une belle aventure au service des entreprises artisanales du bâtiment et de notre collectif !

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Elle souligne que l'objectif du « mieux vivre chez soi » intègre les efforts de lutte contre le réchauffement climatique, pour la sobriété énergétique et le confort thermique des logements, ainsi que l'adaptation des résidences principales au vieillissement à domicile, auquel plus de 85 % des Français aspirent. Les Sages de la Cour des Comptes considèrent que les ambitions de l'État en

termes d'accessibilité sont très en deçà des besoins.

Les objectifs de logements à adapter pour tenir compte du vieillissement, ont été fixés à 680 000 sur 10 ans, soit 68 000 logements par an en moyenne contre 50 900 en 2021.

Ils ne couvriraient dès lors pas le besoin estimé des deux millions de ménages identifiés comme prioritaires et n'apporteraient de

réponse que pour les 500 000 ménages vivant dans des conditions sanitaires très dégradées.

La Cour des Comptes préconise donc une programmation budgétaire pluriannuelle pour la mise en œuvre de MaPrimeAdapt'. Un gage de visibilité et de stabilité que nous jugeons également essentiel pour la réussite de ce programme.

NOS 5 PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT EFFICACE DE MA PRIME ADAPT'

- Pas de qualification mais une valorisation des marques existantes incluant une formation de qualité avec mise en pratique et coordination de travaux avec des acteurs locaux.
- Réalisation d'un annuaire répertoriant les entreprises titulaires de ces marques délivrées par les seules organisations professionnelles du bâtiment et géré par la filière Silver Économie ou par l'Anah.
- Exigence d'un certificat de conformité à réaliser sur place en fin de chantier par l'Assistant à maîtrise d'ouvrage qui a accompagné le bénéficiaire des travaux.
- Mise en place de modèles types de devis et de facture réalisés par les services de l'Anah afin de faciliter les échanges AMO/entreprises et de fluidifier le traitement des dossiers sans pour autant rendre obligatoire leur utilisation.
- Accélération du traitement des dossiers dans les cas de retours à domicile à la suite d'une chute ou d'une hospitalisation liée à une perte d'autonomie.

